

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : Mme POPARD - M. MASSON - M. ALLAERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Achats d'œuvres - Cession de droits d'auteurs - Convention-type à conclure entre la Ville et les artistes

Madame Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des expositions ou manifestations qu'elle organise, ou dans le cadre des opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation qu'elle mène, la Ville se porte parfois acquéreur d'œuvres, marquant par ce geste son attachement à la création contemporaine, et à l'intégration de ces dernières dans le patrimoine municipal et/ou urbain.

Ainsi, l'exposition urbaine *Art et design 21 000* a été l'occasion d'acquérir en 2010 l'œuvre *Maison de l'artiste Raphaël Galley*, installée au jardin Darcy vers les jeux d'enfants .

L'exposition annuelle *Dijon vu par...* est également l'occasion d'acquisitions ; c'est ainsi que des œuvres d'Isabelle Duret-Dujarric, des riches douaniers ou de Lorette Moissenet et Louise Vayssié ont été acquises dans ce cadre.

De nouvelles acquisitions sont envisagées ; ainsi, en 2013, seront acquises des œuvres produites lors de l'édition 2012 de *Dijon vu par...* par Jean-Louis Thouard et Hervé Arnoul, ainsi que des œuvres de Didier Marcel ou Gloria Friedman pour achever l'opération d'aménagement de la rue de la Liberté.

Pour les acquisitions à venir, il conviendra de conclure avec chaque artiste une convention relative à la cession de ses droits d'auteurs. Celle-ci déterminera les modalités du transfert de propriété et de garde de l'œuvre entre l'artiste et la Ville, ainsi que les droits que l'auteur cèdera à cette dernière concernant l'œuvre, les modes d'exploitation des droits cédés et leur domaine d'exploitation.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention-type présenté en annexe.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention-type à conclure avec les artistes lorsque la Ville se porte acquéreur de leurs œuvres, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer les conventions particulières ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ